ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS Établissement français du sang

Décision n° DS 2015-38 du 27 avril 2015 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR: AFSK1530335S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision nº N 2015-02 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Pierre TIBERGHIEN aux fonctions de directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang;

Vu la décision nº N 2015-13 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué, en charge du pilotage économique et financier, de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1er

M. Pierre TIBERGHIEN, directeur général délégué, en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation, de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 4 au 7 mai 2015 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre TIBERGHIEN, M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué, en charge du pilotage économique et financier, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 avril 2015.

Le président de l'Établissement français du sang, F.Toujas